

Challenge des Maîtres de BOIS-COLOMBES

10^{ème} édition

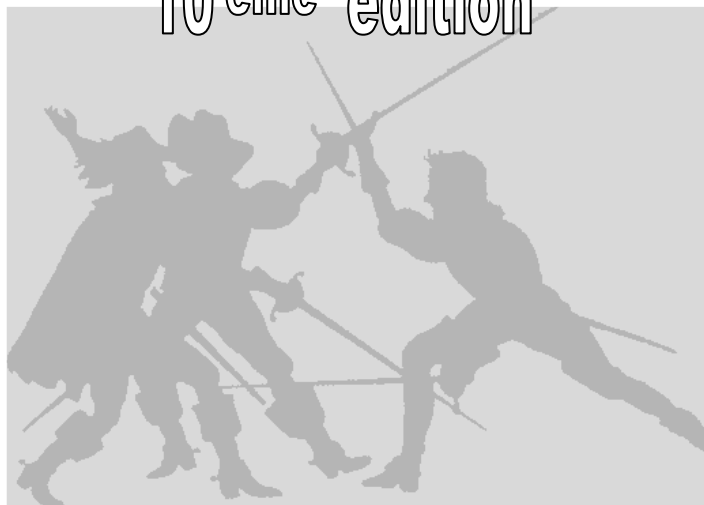
EPREUVE OPEN

TOUTES LES INFOS SUR

www.bcs-escrime.fr

M11 à partir de 9h30

M9 à partir de 12h00



Challenge officiel du circuit du
Comité Départemental d'Escrime des Hauts de Seine

PUPILLES M11 et POUSSINS M9
au fleuret

Dimanche 2 décembre 2018

au

GYMNASE ALBERT SMIRLIAN
11 avenue Renée
92 270 BOIS COLOMBES

Bois-Colombes-Sports
Escrime



REGLEMENT DU 10^{ème} CHALLENGE DES MAITRES DE BOIS-COLOMBES

Article 1 : Date : **DIMANCHE 2 DECEMBRE 2018**

Article 2 : Lieu : **Gymnase Albert SMIRLIAN**
11 avenue Renée
92270 BOIS-COLOMBES
01 57 68 60 20



Sur le plan

Parking à 400 m : 136 rue de l'Abbé Glatz
ouvert à partir de 8h 92270 BOIS COLOMBES



sur le plan

Article 3 : Catégories et horaires :

- Garçons et filles M11 nés en 2008 et 2009 : **inscription à 9h30** → Scratch à 9h45
- Garçons et filles M9 nés en 2010 : **inscription à 12h00** → Scratch à 12h15
- Garçons et filles M9 nés en 2011 : **inscription à 13h00** → Scratch à 13h15

Article 4 : Les frais d'engagement s'élèvent à 10 € par tireur engagé. (8€ pour les M9 de 2011)

Article 5 : Afin de faciliter l'organisation de la compétition, **les inscriptions se feront en ligne sur le site fédéral** jusqu'au vendredi 30 novembre 2018.

En cas de difficulté, contactez le Maître Laurent PELISSIER

- Par Mail : bcs.escrime@free.fr

Article 6 : **L'épreuve pour les M11 garçons et filles se déroulera au fleuret électrique lame n°0 ou n°2.**
La rencontre amicale M9 (2011) et l'épreuve M9 (2010) se tireront au fleuret électrique lame n°0.

Article 7 : Ces épreuves sont OPEN et donc ouvertes à tous les **tireurs licenciés** dans un club affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Article 8 : **Normes pour les tenues** : les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse 350 N).

Rappel : Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement Intérieur de la F.F.E.

Article 9 : Les tireurs devront être en possession de la licence F.F.E. valable pour la saison 2018-2019.

Article 10 : **Formule et règlement de l'épreuve :**

- 1 tour de poule de 5 ou 6 tireurs selon le nombre de tireurs engagés (sans élimination). Les matchs se tirent en 3 touches pour les M9 (nés en 2010) et 4 touches pour les M11.
- 1 tableau d'élimination directe sans repêchage :
Matchs en 6 touches pour les M9 (nés en 2009) et en 8 touches pour les M11.
Formule spéciale pour la rencontre amicale M9 nés en 2011 (tous récompensés !)
- La **constitution des poules** pupilles se fait en tenant compte du classement actualisé des Hauts de Seine ou à défaut du classement des Hauts de Seine de la saison précédente.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.

Article 11 : **ARBITRAGE : Quota** : Chaque club engageant au moins 4 tireurs (M11 et M9 confondus) doit engager un **arbitre au minimum départemental**. Le repas des arbitres sera pris en charge par l'organisateur et ils percevront une indemnité journalière de 25 €.

Pour les **arbitres en formation départementale** ou ceux, diplômés, qui souhaitent officier en plus du quota de leur club, prendre contact avec le Maître Laurent PELISSIER (voir coordonnées ci-dessus).

Article 12 : **RECOMPENSES :**

Tous les tireurs seront récompensés par des lots, des coupes ou des médailles.

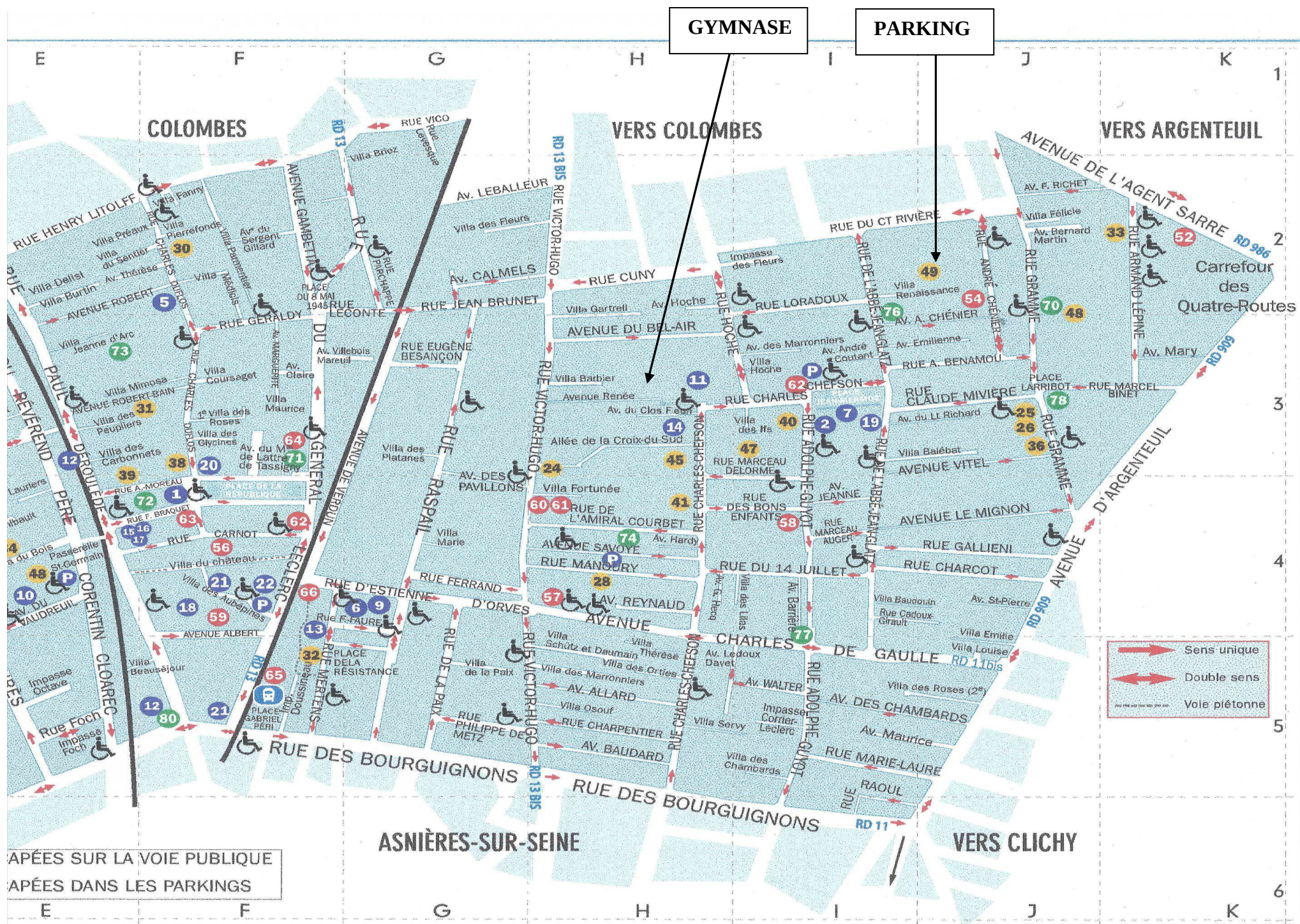
Le CHALLENGE JABIN récompensera le meilleur club dans la catégorie PUPILLE.

Le CHALLENGE HERNANDEZ récompensera le meilleur club dans la catégorie POUSSIN 2008.

Le CHALLENGE CELTON récompensera le MEILLEUR CLUB SUR CES 2 CATEGORIES.

Article 13 : **RESTAURATION** : Une buvette fonctionnera sur place toute la journée

Article 14 : Un stand de matériel d'escrime PLANETE ESCRIME sera présent sur place



GYMNASSE

PARKING

→ Sens unique
↔ Double sens
— Voie piétonne

APÉES SUR LA VOIE PUBLIQUE
APÉES DANS LES PARKINGS